

## Méthode Sosa ou méthode Sosa-Stradonitz



*Arbre généalogique publié par Michel Eyzinger dans *Thesaurus principum hac aetate in Europa viventium* à Cologne en 1590, p. 146–147, et mettant en individu racine Henri III de France. Eyzinger est à l'origine de la numérotation de Sosa-Stradonitz.*

La **numérotation de Sosa-Stradonitz** est une méthode de numérotation des individus utilisée en **généalogie** permettant d'identifier par un numéro unique chaque ancêtre dans une généalogie ascendante. Elle fut mise au point par le **franciscain et généalogiste Jérôme de Sosa** en 1676 dans son ouvrage *Noticia de la gran casa de los marqueses de Villafranca*<sup>1</sup>, reprenant en cela la méthode publiée à Cologne en 1590 par Michel Eyzinger qui avait déjà utilisé ce système de numérotation.

Cette numérotation est aujourd'hui universellement reconnue par les généalogistes et la majorité des logiciels de généalogie est compatible. Par extension, les généalogistes parlent de lignée ou de branche Sosa et d'individus Sosa à propos d'individus portant cette numérotation et donc ascendants directs de l'individu racine étudié.

## Principe

Le principe de la numérotation est d'attribuer le numéro 1 à l'individu racine (le sujet sur lequel on établit l'ascendance, appelé « de cujus » ou « probant ») puis le numéro deux à son père et trois à sa mère. Chaque homme a un numéro double de celui de son enfant et donc pair et chaque femme un numéro double de celui de son enfant plus un, soit un numéro impair.

Par exemple si un individu porte le numéro 15, on sait que c'est une femme, que son père sera identifié par le numéro 30 ( $15 * 2$ ), sa mère par le 31 ( $15 * 2 + 1$ ), et qu'elle-même est la mère de 7 ( $(15 - 1) / 2$ ). En appliquant le même principe, 7 est la mère de 3 qui est la mère de 1 (l'individu racine).

L'inconvénient de cette numérotation est que si on décide de changer l'individu racine, celui numéroté 1, toute la numérotation est décalée. Les logiciels de généalogie peuvent faciliter cette opération en permettant de changer l'individu racine et d'effectuer une renumérotation dans un tel cas.

Chaque degré d'ascendance a un effectif théorique correspondant à la puissance de 2 qui est celle du degré. En même temps, le plus petit numéro d'ascendance de ce degré est le même que l'effectif théorique du degré. Ainsi, au degré des trisaïeux, dont l'effectif théorique est de 16 (24), le plus petit numéro d'ascendance est 16, celui du grand-père paternel du grand-père paternel du sujet.

De nombreux généalogistes contemporains, de manière impropre, qualifient les degrés d'ascendance de « générations », et, de surcroît, « numérotent » des « générations d'ancêtres » en faisant démarrer au sujet, ce qui a pour effet de rompre l'ordonnement des degrés lié aux puissances de 2, qui est pourtant à la base du travail de Sosa puis de Stradonitz.

<b>Sujet (degré « zéro »)</b>	<b>Parents Premier degré</b>	<b>Aïeuls Deuxième degré</b>	<b>Bisaïeuls Troisième degré</b>	<b>Trisaïeuls Quatrième degré</b>	<b>Quadrisaïeuls Cinquième degré</b>
effectif du degré : $1 = 2^0$	effectif du degré : $2 = 2^1$	effectif du degré : $4 = 2^2$	effectif du degré : $8 = 2^3$	effectif du degré : $16 = 2^4$	effectif du degré : $32 = 2^5$
<b>1 : sujet</b>	<b>2 : père de 1</b>	<b>4 : père de 2</b>	<b>8 : père de 4</b>	<b>16 : père de 8</b>	<b>32 : père de 16</b>
				<b>17 : mère de 8</b>	<b>33 : mère de 16</b>
				<b>18 : père de 9</b>	<b>34 : père de 17</b>
				<b>19 : mère de 9</b>	<b>35 : mère de 17</b>
				<b>20 : père de 10</b>	<b>36 : père de 18</b>
				<b>21 : mère de 10</b>	<b>37 : mère de 18</b>
				<b>22 : père de 11</b>	<b>38 : père de 19</b>
				<b>23 : mère de 11</b>	<b>39 : mère de 19</b>
				<b>24 : père de 12</b>	<b>40 : père de 20</b>
				<b>25 : mère de 12</b>	<b>41 : mère de 20</b>
	<b>3 : mère de 1</b>	<b>5 : mère de 2</b>	<b>9 : mère de 4</b>	<b>13 : mère de 8</b>	<b>27 : mère de 16</b>
	<b>6 : père de 3</b>	<b>11 : mère de 5</b>	<b>15 : père de 8</b>	<b>23 : père de 16</b>	<b>31 : père de 16</b>
		<b>12 : père de 6</b>		<b>25 : mère de 12</b>	<b>43 : mère de 21</b>
					<b>45 : mère de 22</b>
					<b>47 : mère de 23</b>
					<b>49 : mère de 24</b>
					<b>51 : mère de 25</b>

		<b>26</b> : père de 13	<b>52</b> : père de 26
	<b>13</b> : mère de 6	<b>27</b> : mère de 13	<b>53</b> : mère de 26
		<b>28</b> : père de 14	<b>54</b> : père de 27
	<b>14</b> : père de 7	<b>29</b> : mère de 14	<b>55</b> : mère de 27
<b>7</b> : mère de 3		<b>30</b> : père de 15	<b>56</b> : père de 28
	<b>15</b> : mère de 7	<b>31</b> : mère de 15	<b>57</b> : mère de 28
			<b>58</b> : père de 29
			<b>59</b> : mère de 29
			<b>60</b> : père de 30
			<b>61</b> : mère de 30
			<b>62</b> : père de 31
			<b>63</b> : mère de 31

La plupart des tableaux d'ascendance pré-imprimés que l'on trouve dans le commerce présentent, sur une page de format A4, le sujet et quatre degrés d'ascendance, soit un effectif total de 31 personnes (1 sujet + 30 ancêtres).

Si l'on désire présenter par exemple les ancêtres du n° 24, on utilisera un tableau où le sujet sera le n° 24, accompagné des ancêtres des différents degrés : 48-49, 96-97-98-99, 192-193-194-195-196-197-198-199, 384-385-386-387-388-389-390-391-392-393-394-395-396-397-398-399, et, si l'on désire présenter les ancêtres du n° 399, on créera un tableau où le sujet sera le n° 399, avec les ancêtres respectifs.

## Caractère abstrait de la numérotation et implexe

En général, à partir d'un certain degré, infiniment variable selon les situations, les tableaux sont incomplets, mais la numérotation permet d'en maintenir la cohérence : les ancêtres non connus ont un numéro prévu, fonction de leur place dans l'arbre d'ascendance.

La numérotation prévoit  $2^n$  ascendants au degré  $n$ . L'augmentation indéfinie du nombre d'ascendants ne peut se produire : on retrouvera nécessairement les mêmes personnages à plusieurs places différentes si on poursuit l'arbre d'ascendance suffisamment loin. Ce phénomène s'appelle **implexe**. En cas d'implexe, un même ascendant se voit attribuer plusieurs numéros d'ascendance, caractérisant chacun une de ses places dans le tableau d'ascendance. Par convention on préfère attribuer à cet ascendant commun le numéro le plus petit parmi ces numéros.

## Règles générales

*Pour un de cujus en génération 0,*

Chaque génération  $n$  au-dessus de la sienne porte les numéros allant de  $2^n$  à  $2^{n+1} - 1$ , le nombre d'ascendants (implexes compris) à chaque génération est égal au premier numéro de cette génération, donc  $2^n$

et le nombre total d'individus du tableau d'ascendance (*de cujus* et implexes compris) arrêté à la génération  $n$  est égal au dernier numéro de cette génération, donc  $2^{n+1} - 1$ . Soit dans l'exemple ci-dessus, de la génération 0 à la génération 5, 63 personnes =  $2^6 - 1$ .

Une étude plus poussée demande de faire intervenir des notions d'arithmétique :

Le degré d'ascendance s'obtient en prenant le logarithme de base 2 du numéro d'ascendance (plus exactement sa partie entière)

Une fois le degré d'ascendance connu, l'écriture du numéro d'ascendance en base 2, effectuée immédiatement par un ordinateur par exemple, donne le détail de la filiation.

### **Exemple : numéro d'ascendance 38**

38 est compris entre  $2^5=32$  et  $2^6=64$ , on est donc au 5<sup>e</sup> degré d'ascendance ;

On convertit 38 en base 2 :  $38=32+4+2=1*32+0*16+0*8+1*4+1*2+0*1$ , soit le nombre binaire 100110. On écarte le 1 initial et on convertit les chiffres restants en remplaçant 0 par père et 1 par mère ;

L'ancêtre n° 38 du *de cujus* s'atteint donc en prenant son père (0), le père de celui-ci (0), la mère de ce dernier (1), la mère de celle-ci (1), et enfin le père de cette dernière (0).

## **NUMEROTATION D'ABOVILLE**

La **numérotation d'Aboville** est une méthode de numérotation utilisée en généalogie permettant d'identifier les descendants d'un ancêtre commun. Cette méthode est utilisée lorsqu'on établit une généalogie descendante. La méthode a été définie vers 1940 par Jacques d'Aboville qui donne son nom à cette numérotation.

### **Principe**

La numérotation part de **l'ancêtre commun qui reçoit le numéro 1**.

À chaque descendant direct, on attribue le numéro du parent (le père ou la mère) qui descend de l'ancêtre commun, auquel on ajoute son numéro d'ordre de naissance.

C'est ainsi que :

l'aîné(e) des enfants de l'ancêtre commun est le 1.1, le deuxième, le 1.2, le troisième, le 1.3, etc.

les enfants de l'aîné(e) : 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, etc.

les enfants du puîné(e) : 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, etc.

Lorsque des enfants sont issus de couples différents, on ajoute une lettre de l'alphabet par couple : **a** pour le premier, **b** pour le second et ainsi de suite. Si l'aîné(e) a eu des enfants de deux lits ceux-ci reçoivent les numéros 1.1a.1, 1.1a.2, 1.1b.3,...

En comptant le nombre de numéros, on peut établir le nombre de générations entre l'ancêtre commun et son descendant. Par exemple, le 1.2.3.2 est un descendant de la 4<sup>e</sup> génération.

Source : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Num%C3%A9rotation\\_de\\_Sosa-Stradonitz](https://fr.wikipedia.org/wiki/Num%C3%A9rotation_de_Sosa-Stradonitz)